



UNSA - Union Régionale Lorraine  
Gare de Metz - Porte F  
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ  
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992  
e-mail : [unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr](mailto:unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr)

UNSA - Union Régionale Lille  
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE  
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917  
e-mail : [ur.lille@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lille@unsa-cheminots.org)

## CE FRET du 20 novembre 2013

### Flash

Bulletin n°134 – novembre 2013

Délégation : Sophie GIRARD, Dominique BEUTIN, Xavier LEMAIRE, Christophe BARTOLINI, Christian Le MOINE, Alain PATE.

Direction : Sylvie Charles (Directrice de FRET SNCF), Georges ICHKANIAN (DRH), Jean-Marc LONGEQUEUE, Mme GUILLAUMIE (Formation), M LESAFRE (Navettes Traction)

**Comme à chaque réunion du CE ou figure un dossier sur les parcours réalisable en navettes par des CRML, l'ordre du jour est imposé unilatéralement par l'Entreprise (Art 2325-15 du Code du travail). Une différence d'interprétation sur la procédure d'information et de consultation subsiste entre les élus et la Direction depuis 2010. Une procédure en cours permettra peut être un jugement sur ce dossier.**  
**Nous vous tiendrons informés des suites du dossier.**

#### L'essentiel :

En réponse à nos interventions, la présidente indique qu'il y a plusieurs mois que le dossier navette n'a pas été présenté. Elle maintient son interprétation quant à la présentation préalable de ce type de dossier au CE. Le CHSCT est consulté dans la continuité du vote au Comité d'Etablissement. L'application de l'ART 2325-15 est donc justifiée à son sens. La Présidente valide l'idée d'un REX sur le fonctionnement du CE FRET.

La Présidente fait un point sur l'activité. FRET se veut « Pro-actif » pour garder les clients.

Les éléments structurels de la baisse de trafic subsistent :

- Pratique industrielle du « juste à temps » stocks à flux tendus ne favorisent pas le transport massif,
- La baisse des gros trafics comme les pondéreux.

FRET adapte sa production en mutualisant les moyens (sur les plans géographique et fonctionnel).

L'affectation à un flux précis nécessite une forte charge pour être rentable. Elle n'est maintenue que sur des très gros Flux.

*En réponse, l'UNSA rappelle les dysfonctionnements constatés dans le fonctionnement du CE Fret depuis sa création. La confection unilatérale de l'ordre du jour par l'entreprise n'est pas judicieuse dans le contexte social actuel. L'interprétation du mode de consultation sur le dossier des navettes aurait du être réglé depuis longtemps par saisine des Tribunaux et arbitrage par la justice. De plus l'UNSA déplore le manque d'informations récurrent sur les dossiers présentés dans cette instance. La justice est saisie, elle tranchera sur ces deux items.*

*Nous avons rappelé que les réunions paritaires devaient être convoquées à des heures décentes (en effet, suite aux remarques de l'UNSA lors du CE précédent, concernant l'obligation de l'entreprise de tenir les réunions de commission de notation, la DFAC a convoquée celle ci à 18h le vendredi 22.*

*La Présidente en accord avec l'UNSA est intervenue pour « rectifier cette erreur ». Après plusieurs échanges de mail, la réunion est finalement programmée le lundi 2 décembre à 15h (fin de l'épisode).*

*L'ordre du jour unilatéral de cette réunion comportait donc 3 sujets :*

- *Les orientations de Formation pour 2014 ;*
- *Le schéma prévisionnel de formation,*
- *Les parcours navettes de Champagne Ardennes.*

### **Orientation Nationales de Formation (ONF 2014), Schéma Prévisionnel de formation (SPF 2014) :**

En réponse à notre déclaration, le DRH fait un état des lieux.

Le DRH constate une progression du taux de réalisation des EIF. Mme Guillaumie (RH Siège) précise qu'indépendamment du taux de réalisation, la Direction souhaite en améliorer la qualité (calendrier, contenu,...). Il est d'accord sur la nécessité d'en débattre en commission formation.

Un REX sur le nouveau cahier des charges formation « opérateurs de production » sera réalisé. L'examen de ce REX sera fait en CPC.

Pour le DRH cette formation d'opérateur n'est pas contraire au Dictionnaire des filières.

Suite à nos remarques, il indique que la charge de travail des DPX est un vrai sujet (un débat est prévu en CPC le lendemain). Il rappelle que les alternants n'ont pas vocation à tenir des postes du Cadre d'Organisation. Le recrutement est assez faible à FRET SNCF, celui des alternants par intégration au cadre permanent l'est également.

Le campus de Formation unique n'est pas encore opérationnel à Clichy. Les formateurs permanents de Clichy seront amenés à se déplacer dans le cadre de formations locales pour limiter le déplacement des opérateurs et les conséquences pour la production. Le coût sera de toute façon moindre. Certaines formations à Saint Pierre des Corps ou à Lyon n'intègre que 3 ou 4 agents. La baisse du nombre d'heures de formation réalisées et en prévision est la conséquence de la baisse des effectifs et du faible taux d'embauche pour les formations premier emploi.

***Pour l'UNSA les EIF restent la base d'un bon SPF. Nous prenons acte de l'engagement de l'entreprise sur le sujet mais il y a du chemin à faire ! Nous avons rappelé une nouvelle fois la nécessité d'ouvrir des négociations au niveau de l'EPIC sur le dossier des métiers. Le RH 263 n'est plus respecté.***

***Le dossier présenté pour la CPC au sujet de la charge de travail des DPX ne comporte aucun moyen concret pour faire face à ce problème récurrent, aggravé au FRET par les gains sur les frais de structure et l'absence d'assistant (un point sur ce sujet sera fait dans le Flash dédié à la CPC).***

***L'UNSA constate qu'indépendamment du nombre global de formation en baisse, le ratio par agents baisse également. Il y a donc moins d'actions de formation prévues ce qui n'est pas satisfaisant pour l'UNSA.***

***Concernant le campus unique à Clichy, l'UNSA a rappelé que le transfert à Paris induisait de la perte de compétence, la plupart des formateurs n'ayant pas accepté de venir à Paris. L'UNSA restera attentif à ce dossier suivi par le CHSCT de la Direction du FRET. Pour l'UNSA, le dossier formation est encore très perfectible. La délégation se prononcera contre les ONF et le SPF 2014***

Après les remarques des Délégations le vote sur les Orientations Nationales de Formation a lieu.

Pour 0, **Contre 15 (UNSA 3, CGT 8, SUD 2, CFDT 1, FO 1)**

Puis le vote au sujet sur le Schéma Prévisionnel de Formation. :

Pour 0, **Contre 15 (UNSA 3, CGT 8, SUD 2, CFDT 1, FO 1)**

### **Dossier Navettes Champagne Ardennes :**

La Présidente indique que le CE est là pour répondre aux questions sur ce dossier. M Lesafre précise qu'une information a été donnée aux CHSCT concernés (sauf le CHSCT SUD IDF : Zone de Troyes). Par contre le détail des roulements n'est pas encore fourni aux CHSCT Intéressés.

La Présidente maintient que le CE doit être consulté en amont. Le DRH maintient la consultation.

L'ensemble des élus refusent de voter et propose 3 motions au vote :

- 1) Saisie du TGI de Nanterre pour,
  - Contestation de l'application par la Direction de l'Art 2325-15 sur le sujet des Navettes,
  - Contraindre l'entreprise à fournir l'ensemble des éléments nécessaires pour permettre aux élus de se prononcer lors de la consultation des dossiers navettes,
- 2) Demander l'avis des CHSCT sur le dossier concerné,
- 3) Demander le report de ce point de l'ordre du jour.

Les 3 motions sont votées à l'unanimité : **Pour 15 (UNSA 3, CGT 8, SUD 2, CFDT 1, FO 1), Contre 0**  
**La séance est levée.**

*Pour l'UNSA, la saisie de la juridiction compétente va enfin permettre d'éclaircir le point de droit sur l'application de l'ART 2325-15 par la Direction. L'UNSA a également réitéré sa demande pour une information complète du CE sur tous les dossiers relevant du domaine de pertinence d'un Comité d'Etablissement.*

---

## Prochaine réunion du Comité d'Etablissement FRET le 20 décembre 2013

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :  
**UNSA/ Cheminots - M. Le Secrétaire Régional - Union Régionale**  
 (Adresse en entête)

**Réduction de 66 % sur impôts et**  
**adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)**

### Bulletin d'Adhésion

**NOM**.....**Prénom**.....

**Fonction**.....**Grade**.....**Qualification**.....**Niveau** .....

**Adresse domiciliaire** .....

.....

**Etablissement** .....**N° CP** .....

**Téléphone Service** ..... **Téléphone Portable** .....

**Adresse EMail** (perso ou SNCF) .....

**A**.....**le,**.....**Signature**.....